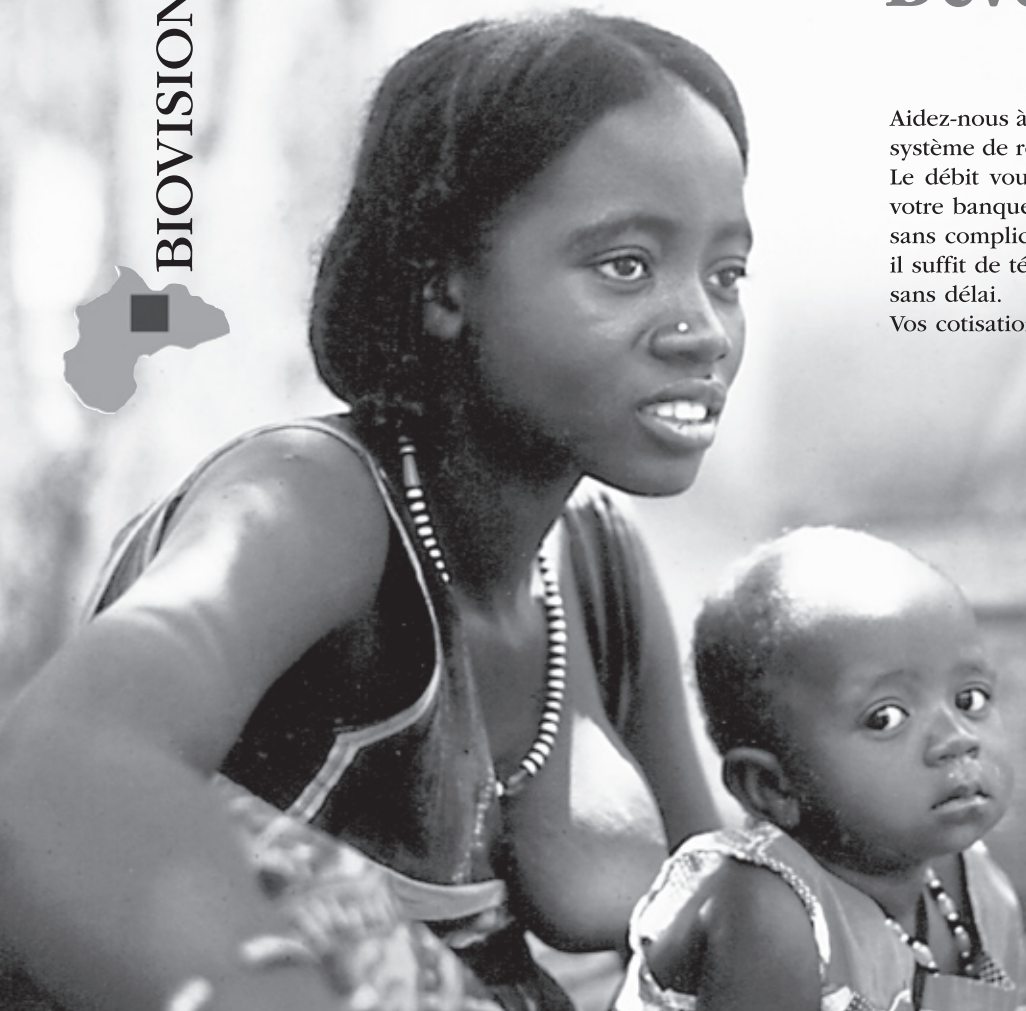


Av. de Cour 1, CH-1007 Lausanne

BIOVISION



Devenez membre ... sans paperasse

Aidez-nous à économiser des frais ! Utilisez les avantages du système de recouvrement direct (LSV) ou Debit Direct (DD). Le débit vous sera communiqué par la poste (DD) ou par votre banque (LSV). Vous pouvez annuler chaque paiement sans complication dans les 30 jours. Pour tout changement, il suffit de téléphoner à BioVision. Votre ordre est résiliable sans délai.

Vos cotisations par recouvrement direct signifient :

- moins de papier gaspillé
- moins de frais de port
- moins de frais administratifs

Autrement dit, moins de dépenses ici, donc plus d'argent pour aider là-bas. Remplissez simplement le formulaire au verso et renvoyez-le-nous. Pour toute question, notre Service Membres se tient à votre disposition :

tél. 044 341 97 18
servicemembres@biovision.ch

Un grand merci !

Ordre pour débiter automatiquement la cotisation (LSV ou DD)

Oui, je veux économiser des frais à BioVision et à moi-même ; ma cotisation sera débitée automatiquement.

Adultes et familles, montant minimum par an : 60 CHF

Réduction, montant minimum par an : 25 CHF

Les personnes suivantes ont la possibilité d'être membre de BioVision au tarif réduit de 25 CHF : Rentiers AVS/Al, Apprentis/étudiants et personnes en difficultés financières

Premier versement janvier avril juillet octobre
Versement trimestriel semestriel annuel
Montant CHF 25.- CHF 60.- CHF 80.- CHF 100.- CHF

NB. Ma cotisation personnelle se monte au total annuel à CHF .-

A débiter de mon compte postal : Compte No. - -

A débiter de mon compte bancaire : Nom de la banque Succursale

Compte No. ou IBAN No clearing bancaire
(si connu)

Appuyant LSV j'autorise ma banque, sous réserve de révocation, à débiter sur mon compte les notes de recouvrement émises par la Fondation BioVision.
Appuyant DD j'autorise la Fondation BioVision, sous réserve de révocation, à débiter mon compte.
Si mon compte ne présente pas la couverture suffisante, il n'existe pour ma banque ou PostFinance aucune obligation de débit. Chaque débit sur mon compte me sera avisé.

Le montant débité me sera remboursé si je le conteste dans les 30 jours après réception de l'avis (LSV) resp. à partir de l'envoi du document de compte auprès de ma banque ou PostFinance, en la forme contraignante.
J'autorise ma banque à informer la Fondation BioVision, en Suisse ou à l'étranger, du contenu de cette autorisation de débit ainsi que de son éventuelle annulation par la suite, et ce par tous les moyens de communication qui lui sembleront appropriés.

Nom Prénom Date de naissance

Rue, numéro No postal/Lieu

No de tél. Courriel Date

Signature **Fondation BioVision, Av. de Cour 1, CH-1007 Lausanne**

Laisser vide s.v.p., à remplir par la banque.

LSV IDENT. : BIV1W

Date et visa de la banque:

No CB IBAN